

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Rivière-du-Loup

Novembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Cégep de Rivière-du-Loup fait partie de l'opération que mène la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans les établissements d'enseignement collégial qui offraient ce programme en 1994-95. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis 1991-1992.

La Commission a réalisé son travail selon la démarche prévue dans son guide spécifique¹ d'évaluation du programme de *Sciences humaines*. Le Cégep de Rivière-du-Loup a d'abord évalué son programme selon les paramètres proposés et remis son rapport à la Commission le 4 mars 1996. Les membres du comité visiteur² ont analysé le rapport, puis ont visité l'établissement les 17 et 18 avril 1996. Des représentants de la direction, des enseignants, des personnes rattachées aux services d'aide pédagogique et de soutien, ainsi qu'une partie des étudiants ont été rencontrés lors de cette visite qui aura permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation. La Commission tient à souligner l'intérêt des échanges avec les différents interlocuteurs rencontrés. Elle remercie le Collège de sa collaboration.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions auxquels l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la visite ont conduit la Commission. On y décrit la situation en ce qui regarde la mise en oeuvre du programme pour chacun des cinq critères de l'évaluation. Au besoin, la Commission formule des suggestions ou des recommandations dans le but de consolider certains éléments du programme. Une conclusion résume l'appréciation du programme.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études, Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995.

2. Le comité visiteur était composé de : M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, qui a présidé le comité, M. Guy Boutin, directeur adjoint de l'enseignement et des programmes au Collège de Sherbrooke, M. Richard Lemieux, conseiller pédagogique au Collège de Limoilou, M. Claude-E. Rochette, adjoint à la vice-rectrice aux études à l'Université Laval. M. Richard Simoneau, analyste à la Commission, en a été le secrétaire.

Description du programme

Le Cégep de Rivière-du-Loup a été fondé en 1969. Son effectif, à l'automne 1994, était de 1590 étudiants à temps complet, dont un tiers, environ, étaient inscrits au secteur préuniversitaire. Le Collège offre quatre programmes de DEC préuniversitaires, une dizaine de programmes de DEC dans le secteur technique, de même que quelques programmes menant à l'attestation d'études collégiales (AEC). En 1994, il comptait 132 enseignants à temps complet.

Le programme de DEC en *Sciences humaines* existe au Collège depuis ses tout débuts. Il est offert selon les deux profils dits «avec, ou sans mathématiques». En 1994-95, son effectif était de 325 étudiants à temps plein, soit presque 60 % du total des inscrits au secteur préuniversitaire dans le Collège. Les étudiants provenaient presque tous de la région environnant le Collège. Une équipe de 21 professeurs, dont 12 étaient permanents et à temps plein, dispensait les cours de la concentration; 13 étaient rattachés au département des Sciences humaines, les autres relevant des départements de Mathématiques et Physique, et de Techniques administratives.

Évaluation du programme

La démarche d'évaluation

Le rapport d'auto-évaluation du programme a été transmis à la Commission dans les délais convenus. Ce rapport a été préparé par un comité institutionnel composé de sept personnes : cinq enseignants, dont trois appartenant à des disciplines autres que celles des Sciences humaines (biologie, graphisme, mathématiques); deux autres personnes rattachées à la direction du Collège. En dépit des efforts, et contrairement à ce qui est prévu dans la politique du Collège, il n'a pas été possible d'obtenir la participation de diplômés du programme comme membres du comité.

Un groupe de collecte de données, composé de quatre enseignants et de plusieurs autres personnes rattachées à différents services, a aidé le comité d'évaluation à réaliser son mandat.

Celui-ci a préparé un questionnaire à l'intention des enseignants. Une enquête par sondage a été menée auprès de trois cents élèves, inscrits ou diplômés du programme durant la période 1992-1995. Une centaine de ceux-ci y ont répondu, dont une quarantaine de diplômés. En plus, une entrevue de groupe a touché une dizaine de diplômés.

Il convient de souligner la valeur de la formule utilisée, qui, tout en encourageant la participation, dénote un souci d'ouverture et de transparence de la part du Collège. Le rapport d'auto-évaluation est d'un ton franc et direct; on y trouve plusieurs analyses bien étayées, souvent auto-critiques, débouchant sur des engagements positifs pour l'avenir. Le défi du Collège, dans l'immédiat, sera de traduire ces engagements dans un plan d'action articulé et opérant. Si elle a apprécié le rapport, la Commission veut quand même signaler qu'elle aurait souhaité parfois y trouver plus d'information sur les instruments et sur les données brutes ayant servi à bâtir les analyses.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation, la Commission expose ses principales constatations et formule au besoin des suggestions et des commentaires susceptibles, selon elle, de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en oeuvre du programme.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

La cohérence du programme, tel qu'il est dispensé actuellement, est assez faible. Le rapport d'auto-évaluation le souligne; et les différents groupes rencontrés par le comité visiteur de la Commission – direction, comité d'évaluation, enseignants, personnel des services pédagogiques, étudiants – le reconnaissent volontiers.

En premier lieu, le programme est encore assez peu intégré au plan des objectifs et des activités. Certes, comme le dit le rapport d'auto-évaluation, la quasi-totalité des objectifs ministériels sont touchés par les cours faisant partie de la concentration. Mais ces objectifs ministériels, tels qu'ils sont formulés – surtout ceux liés aux connaissances – «sont éclatés par discipline plutôt qu'intégrés». Le Collège considère que les éléments communs des Sciences humaines ne sont pas très visibles dans la plupart des cours dispensés : «tout est relativement compartimenté»; «les liens entre les concepts et les méthodes des différentes disciplines restent encore à préciser et à incarner concrètement dans les cours».

Cette faible intégration des enseignements s'explique, selon le Collège, par divers facteurs, outre celui des défauts inhérents aux objectifs ministériels. Il y a, d'abord, l'obligation d'adapter le programme à une clientèle très diversifiée au plan des acquis et des capacités, de la motivation et des intérêts. Le Collège a donc opté pour un modèle de programme assez large et flexible : pas de véritables profils sinon les deux cheminements habituels «avec ou sans les préalables en mathématiques»; en première année, un tronc commun de cours obligatoires dans six disciplines différentes; en deuxième année, des cours au choix de l'étudiant dans les mêmes six disciplines; enfin, une activité d'intégration occupant, jusqu'ici, une place assez modeste et reposant sur la juxtaposition de travaux monodisciplinaires. La Commission est tout à fait d'accord avec le Collège pour dire qu'un tel cadre permet à l'étudiant de s'initier aux principales disciplines des Sciences humaines, d'y acquérir une certaine formation générale, mais d'une manière compartimentée, peu intégrée.

Ce problème d'intégration s'explique également par le fait que le personnel enseignant du programme, sauf exception, a reçu au départ une formation disciplinaire très spécialisée et qu'une partie de ce personnel, comme a pu le noter la Commission, en est encore beaucoup influencée dans ses valeurs et son approche de l'enseignement. Une partie des enseignants, en effet, dont il faut dire

qu'ils sont compétents et consciencieux, abordent leurs tâches à la manière d'experts et de spécialistes d'une discipline particulière; ils seront réticents, par exemple, à traiter de questions les obligeant à faire des liens entre les disciplines et les cours, «à empiéter dans la matière des autres», ce, même si les étudiants en font la demande. Leur attitude fait obstacle à la volonté manifeste d'autres enseignants du programme, – qui semblent au moins aussi nombreux – d'établir des ponts entre les disciplines, de faire davantage de liens entre les objectifs, les méthodes et les contenus du programme.

Dans un tel contexte, le Collège ne croit pas que l'imposition pure et simple de l'approche programme – telle qu'on la définit d'habitude – puisse être le bon remède, tant certaines valeurs bien ancrées chez une partie des enseignants risquent d'être lentes à évoluer. Il préfère les actions graduelles, disant qu'il faut trouver «une façon de briser la monodisciplinarité, ne serait-ce qu'à l'intérieur des cours», pour aller progressivement vers la multidisciplinarité. Plusieurs projets déjà en chantier peuvent, croit-il, contribuer à cela : l'élaboration de l'épreuve synthèse, qui obligera à examiner la cohérence et le degré d'atteinte des objectifs du programme; la mise en application prochaine de la nouvelle activité d'intégration, qui exigera des efforts concertés de la part de tous les enseignants; l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines, qui facilitera l'animation et la mobilisation des enseignants.

La Commission juge qu'il est essentiel d'améliorer la concertation entre les professeurs et de les amener à partager une vision intégrée du programme. Pour cette raison et considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de prendre les dispositions pour que se dégage chez l'ensemble des enseignants une vision commune des objectifs du programme.

Des actions communes comme celles évoquées par le Collège pourront contribuer à l'atteinte de cet objectif, mais il faudra aussi que les enseignants s'efforcent conjointement de dégager un profil du diplômé et renvoient leurs cours dans cette optique.

L'objectif relatif à l'apprentissage de l'anglais reçoit peu d'attention dans les cours. La Commission invite le Collège, tel qu'il se le propose, à user des moyens appropriés pour que l'ensemble des professeurs de la concentration se préoccupent de l'atteinte de l'objectif concerné.

Le rapport d'auto-évaluation reconnaît que la séquence des cours est définie de manière minimale (des liens étant seulement établis entre le cours d'introduction à une discipline et les cours plus spécialisés de cette discipline) et que cela, également, ne favorise pas beaucoup la cohérence du programme. Il considère donc «qu'il faudra arriver à dégager plus explicitement les différents éléments – concepts, méthodes – propres aux Sciences humaines dans chacune des disciplines et identifier les moyens concrets de les développer dans chacun des cours en intégrant les uns par rapport aux autres». Selon le Collège, le département a déjà fait un premier pas en cette direction, en 1991, en définissant quelques «fils conducteurs» du programme pour lesquels ont été identifiés par la suite des objectifs généraux et spécifiques. L'étape suivante, selon lui, devrait consister à définir de tels objectifs d'une manière beaucoup plus précise et opérante, en termes de connaissances, d'habiletés ou d'attitudes à acquérir (par exemple, capacité d'analyse et de synthèse, de résolution de problèmes, de communication, etc.); ce, avant d'en arriver finalement à la mise en séquence des cours. Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège, tel que celui-ci l'envisage, de repenser la séquence des activités de formation dans une optique de plus grande articulation et de meilleure gradation de ces activités.

L'auto-évaluation a bien mis en lumière les problèmes de définition de la charge de travail des étudiants en dehors des cours. Interrogés à l'occasion d'un sondage, ces derniers ont déclaré que le nombre d'heures consacrées au travail personnel était, la plupart du temps, inférieur – et parfois beaucoup – à ce que prévoit la pondération, et à ce que croient les professeurs. Les diplômés du programme rejoints en entrevue par le Collège, ont estimé, quant à eux, que les exigences de travail personnel n'y avaient pas été assez élevées pour permettre une adaptation aisée aux études universitaires. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont presque tous déclaré, eux aussi, que la réussite des cours ne requérait pas beaucoup d'efforts, les mathématiques mises à part! Conformément aux conclusions du rapport d'auto-évaluation, la Commission **suggère** au Collège de rehausser les exigences de travail personnel là où les données disponibles montrent que cela est nécessaire, et de s'assurer de l'équivalence de ces exigences grâce à une meilleure concertation entre les enseignants du programme. Elle lui **suggère** aussi de se doter de meilleurs instruments de mesure de la charge de travail des étudiants en dehors des différents cours.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Les méthodes pédagogiques sont plutôt traditionnelles; le rapport montre que les exposés professoraux, de type magistral ou informel, occupent de loin la plus grande partie du temps d'enseignement. Les étudiants rencontrés par le comité visiteur croient, pour la plupart, que des méthodes plus diversifiées, faisant davantage appel à leur participation active, aideraient à accroître leur motivation et faciliteraient les apprentissages. Une partie des enseignants, que ce soit à l'occasion de l'auto-évaluation du programme, ou lors de l'élaboration du projet de la nouvelle activité d'intégration, ont été sensibilisés à la question de l'amélioration des méthodes pédagogiques. Il est heureux que la direction et les enseignants aient choisi d'inscrire ce dossier au plan de travail du département pour l'an prochain. La Commission invite donc le Collège à aller de l'avant tel qu'il l'envisage, c'est-à-dire, à aider les enseignants à diversifier et à enrichir leurs méthodes d'enseignement dans le prolongement des objectifs éventuellement retenus pour le programme.

Le Collège offre à l'ensemble de ses étudiants des services d'aide, de conseil et de suivi à la fois variés et de qualité. On y retrouve des centres d'aide spécialisés, des activités d'accueil et de mise à niveau, des mesures d'encadrement en cas d'échec ou d'abandon de cours, qui permettent de répondre adéquatement à de nombreux besoins. La Commission invite toutefois le Collège à rendre les services de son Centre d'aide en mathématiques accessibles en temps opportun aux étudiants de Sciences humaines. Comme il en existe pour les autres programmes du Collège, un projet particulier d'encadrement, comprenant une gamme assez étendue d'activités et de services, avait été mis sur pied à l'intention des étudiants inscrits en Sciences humaines; ce projet d'encadrement fut toutefois abandonné en 1993, faute de participation suffisante de ces derniers. Le Collège dit ignorer pourquoi une si faible proportion des étudiants inscrits au programme se prévaut des services d'aide et de conseil disponibles présentement, services dont ils déclarent pourtant connaître l'existence. Un nouveau Centre d'animation en Sciences humaines vient d'être créé par le département; celui-ci s'est donné comme but de mieux identifier les besoins des étudiants inscrits au programme, et d'adapter les services en misant sur la contribution de divers agents, dont les étudiants eux-mêmes. La Commission **suggère** au Collège, comme du reste celui-ci l'envisage, de porter attention aux modalités de mise en oeuvre et à l'impact des divers services offerts. Elle l'invite à inciter les professeurs et le personnel des services d'aide «à travailler davantage en équipe interdisciplinaire pour dévelop-

per des objectifs communs et une vision partagée de ce que devrait être l'encadrement des étudiants».

La disponibilité des professeurs est bonne. Elle est facilitée, notamment, par la taille relativement modeste du Collège et par le regroupement de la plus grande partie des professeurs dans une même zone à l'intérieur de l'établissement.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

L'effectif professoral est assez diversifié au plan de l'âge et de l'expérience. Les personnes concernées sont qualifiées et consciencieuses. La répartition des tâches d'enseignement pose peu de problèmes vu le faible nombre de professeurs actifs dans la plupart des disciplines.

Le rapport d'auto-évaluation reconnaît que «le perfectionnement n'est pas une préoccupation partagée également par tous les professeurs». De fait, certains de ceux-ci n'ont suivi aucune activité de perfectionnement au cours des dernières années; en outre, le nombre total de participants aux activités a eu tendance à plafonner, puis à diminuer, au cours de la période 1992-1995. La Commission **suggère** donc au Collège, tel qu'il se le propose, de s'assurer que le département se dote d'un plan de perfectionnement, de manière à répartir plus également les efforts entre les professeurs et à renforcer les retombées des activités sur l'ensemble du programme.

La pratique de l'évaluation de l'enseignement n'est guère inscrite dans la culture du département. Mais le Collège est en train de préparer une politique de gestion des ressources humaines qui vise, notamment, à corriger cette situation. La Commission **suggère** au Collège de veiller à la mise en place de meilleurs mécanismes de rétroaction entre les professeurs et les étudiants, dans le cadre de la politique actuellement en préparation.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs par les diplômés.

Les étudiants rencontrés lors de la visite ont émis bon nombre de critiques à propos des modes et des instruments d'évaluation des apprentissages appliqués dans le programme. L'insatisfaction est particulièrement marquée à l'endroit de certains cours de la formation générale, où l'on dit observer parfois un manque de correspondance entre les objets d'apprentissage et les objets d'évaluation.

La nouvelle PIEA du Collège oblige normalement le département à évaluer et à approuver les plans de cours en veillant à leur qualité ainsi qu'à «la cohérence entre les différentes activités d'apprentissage et les activités d'évaluation des différents cours d'un programme».

La Commission recommande au Collège de faire en sorte que le département remplisse pleinement ces responsabilités, de concert avec les autres instances intéressées à la gestion du programme.

Le Collège reconnaît que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages utilisés jusqu'ici ont des lacunes. Il affirme ainsi que l'activité d'intégration, telle qu'elle a été mise en oeuvre, n'a pas permis de vérifier si les étudiants étaient capables de faire des liens entre les disciplines et de synthétiser les connaissances. De même, le taux de réussite fort élevé de certains cours, par des étudiants qui déclarent y travailler peu, le porte à s'interroger. Selon le Collège, des correctifs sont déjà en train d'être appliqués : la nouvelle PIEA, par exemple, met l'accent sur une évaluation beaucoup plus précise du degré d'atteinte des objectifs d'apprentissage; le projet de *Démarche d'intégration des acquis* actuellement à l'étude est beaucoup plus axé sur la synthèse des connaissances et la multidisciplinarité.

De son côté, la Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation utilisés pour deux cours du tronc commun. Pour le cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines*, le plan de cours est clair et complet et les instruments d'évaluation permettent d'évaluer adéquatement les objectifs poursuivis. Pour *Économie globale*, il est nécessaire d'améliorer à la fois le contenu du plan de cours et la congruence des instruments d'évaluation. Aussi, la Commission **suggère** au Collège, comme il se le propose, «de revoir l'ensemble des instruments utilisés dans les cours, pour en vérifier le niveau d'exigences en lien avec la nature des objectifs du cours et leur niveau taxonomique, et pour assurer l'équivalence des exigences».

Le taux de réussite des cours du tronc commun, au cours de la période visée, était, comme on l'a déjà noté, parfois beaucoup plus élevé que la moyenne observée partout ailleurs au Québec, approchant 100 % à l'occasion; mais ce taux a diminué à partir de 1994-95 dans la majorité des

cours, le Collège croyant que cela est imputable, au moins en partie, à l'application de la nouvelle PIEA.

Le taux de diplomation est, lui aussi, fort élevé par rapport à ce qu'on observe dans l'ensemble des collèges : ainsi, 52 % des inscrits de la cohorte A de 1991, et 40 % de ceux de 1992, obtiennent le diplôme en deux ans. Le Collège observe toutefois qu'il s'agit de chiffres bien inférieurs aux taux de réussite relevés pour la majorité des cours, et aux taux de persévérance après un an dans le programme, et il s'interroge sur les raisons de tels écarts. Il croit que les taux d'échec dans les cours de formation générale pourraient être en cause, inférant cela de données très globales valant pour l'ensemble des programmes qu'il dispense. La Commission *suggère* au Collège de se doter de moyens permettant de mieux connaître les caractéristiques et le cheminement des étudiants inscrits au programme.

Le Collège considère que, dans l'ensemble, les diplômés atteignent les objectifs du programme et possèdent le bagage nécessaire pour réussir des études universitaires. Il se base pour cela sur les réponses d'une quarantaine de diplômés au questionnaire portant sur leur degré d'atteinte des différents objectifs ministériels. La Commission considère ce jugement du Collège comme plus ou moins concluant. Peu de diplômés – moins de 10 % – s'estiment «très bien préparés» aux études universitaires pour dix des quatorze objectifs du programme; pour trois de ces objectifs, plus de 4 diplômés sur 10 se disent «peu ou pas du tout préparés»; pour onze des objectifs, 30 % des diplômés considèrent être «peu ou pas préparés». Le rapport d'auto-évaluation renferme, sous d'autres rubriques, plusieurs données portant à s'interroger sur l'atteinte des objectifs fixés pour le programme. La Commission *suggère* donc au Collège de définir des critères et des indicateurs permettant de mieux mesurer le degré d'atteinte des objectifs du programme par les finissants.

Les résultats des finissants du Collège au test ministériel de français, en 1994 et en 1995, sont presque identiques à la moyenne pour l'ensemble du réseau. La Commission invite le Collège, comme il l'envisage, à poursuivre ses efforts en vue de parfaire la maîtrise du français chez les étudiants.

La qualité de la gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications et le degré d'implantation de l'approche programme.

Le Collège estime que, mis à part quelques éléments comme les «fils conducteurs» et les thèmes de l'activité d'intégration, l'approche programme est peu appliquée, aussi bien en ce qui regarde «la concertation interdisciplinaire que la cohérence du plan de formation».

Divers propos entendus lors la visite font croire qu'il existe un problème d'arrimage sérieux, non seulement entre les différents cours de la concentration, mais entre ceux-ci et les cours de formation générale du programme. Or, les procédures permettant de coordonner l'ensemble des activités du programme demeurent, à l'heure actuelle, très légères. Considérant cela, et les jugements qui précèdent,

la Commission recommande au Collège de recourir aux moyens nécessaires pour assurer une meilleure coordination du programme, comme, par exemple, la mise sur pied d'un comité de programmes.

Un tel comité pourrait revoir l'ensemble des modalités de mise en oeuvre du programme, tel que le préconise le rapport d'auto-évaluation. La démarche poursuivie par le Collège a permis de mieux cerner les priorités et de sensibiliser une bonne partie des intéressés à la nécessité de raffermir le programme. La Commission croit que le Collège, dans ces conditions, pourrait insuffler un leadership à un tel comité.

La Commission invite aussi le Collège à s'assurer que les étudiants reçoivent l'information pertinente sur les objectifs et les principales règles de fonctionnement du programme.

Selon le Collège, il existe «un besoin marqué de communications plus fréquentes, d'actions plus suivies et plus concertées» entre le département et les instances de direction. Le rapport se termine en concluant qu'il faut poursuivre la démarche «amorcée», et voir à élaborer un plan d'action qui intègre les différentes actions envisagées pour chacun des critères de l'évaluation.

La Commission encourage le Collège à aller de l'avant comme il le propose et à définir ce plan d'action dans les meilleurs délais.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la démarche d'auto-évaluation du programme poursuivie par le Collège ainsi que le sérieux et la richesse des perspectives qu'elle ouvre pour le programme. Ce programme comporte quelques éléments intéressants : professeurs expérimentés et consciencieux; diplomation élevée; services d'aide et ressources institutionnelles d'appui variés et bien organisés.

Toutefois, les modalités de mise en oeuvre du programme exigent d'être redressées à plusieurs égards. C'est pourquoi la Commission formule des recommandations dans le but de :

- favoriser le développement chez les enseignants d'une vision commune des objectifs du programme;
- repenser la séquence des activités de formation dans une optique de plus grande articulation et de meilleure gradation des activités;
- assurer le respect de la politique d'évaluation des apprentissages;
- adopter des mesures plus fermes pour la coordination du programme.

La Commission énonce en plus des suggestions concernant : le renforcement, au besoin, des exigences de travail personnel et le maintien de l'équivalence de ces exigences; l'adoption de meilleurs instruments de mesure de la charge de travail personnel; l'examen des modalités de mise en oeuvre et de l'impact des services d'aide aux étudiants; l'adoption d'un plan de perfectionnement des enseignants; la mise en place de meilleurs mécanismes de rétroaction entre les professeurs et les étudiants; la révision de l'ensemble des instruments d'évaluation employés dans les cours; le recours à des moyens aidant à mieux connaître les caractéristiques et le cheminement des étudiants inscrits au programme; la définition de critères et d'indicateurs permettant de mieux mesurer le degré d'atteinte des objectifs du programme par les finissants.

La Commission espère sincèrement pouvoir contribuer, par ce rapport, à un meilleur développement du programme dans les années à venir.

Suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège exprime globalement son accord avec les recommandations et suggestions de la Commission et fait état de plusieurs actions déjà réalisées pour y donner suite : définition d'un profil de sortie et de fils conducteurs pour les cours du programme; élaboration du cours «démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines» et de l'épreuve synthèse de programme. Dans les mois à venir, le département sera invité à revoir les dossiers suivants : la révision des exigences des cours; la séquence des activités de formation; l'application de la PIEA; l'introduction de méthodes pédagogiques plus actives; la congruence des modes et instruments d'évaluation des apprentissages.

La Commission remercie le Collège pour ses commentaires et attend de lui en temps opportun un rapport faisant état des progrès réalisés au regard des recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président